

# Les services de l'Etat assurent votre sécurité pendant les vacances



## Sommaire

Contre les cambriolages .....	1
Seniors, ayez les bons réflexes .....	2
Le plan canicule .....	3
Baignade et loisirs nautiques .....	4
La route des vacances .....	5

## Editorial

### ***Avec la sécurité, on ne prend pas de vacances !***

*Que ce soit en Haute-Marne ou ailleurs, vous vous apprêtez à profiter de vos vacances d'été. Les services de l'Etat assurent votre sécurité toute l'année, partout et pour tous. Cependant, en période estivale, certains risques particuliers peuvent surgir. Les forces de l'ordre et les autres services de l'Etat participant à la sécurité des biens et des personnes doivent donc y être particulièrement vigilants.*

*Cette brochure doit ainsi vous permettre de disposer d'une information claire et pratique pour passer des vacances sereines. Elle vous présente à la fois les dispositifs mis en place par les services de l'Etat et les bons réflexes à adopter pour assurer votre sécurité.*

*N'oubliez pas qu'en complément de l'action des services, votre vigilance est primordiale ! Avec la sécurité, on ne prend pas de vacances.*

*Très bonnes vacances à toutes et à tous !*



*Jean-Paul CELET  
Préfet de la Haute-Marne*

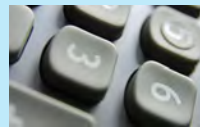
# Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

## Opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances se déroule comme chaque année pendant les vacances d'été. Elle a pour but d'enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant la période estivale.

Si vous vous absentez pendant les vacances, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Pour cela, il suffit de **vous présenter au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie** dont vous dépendez et de remplir un formulaire d'inscription.

En complément de ce dispositif, il est nécessaire d'acquérir quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages.



Quelques numéros utiles :

Si vous êtes victime d'un cambriolage, composez le **17** ou le **112**

Opposition à carte bancaire : **0 892 705 705**

Opposition chéquier : **0 892 683 208**

Téléphone portable perdu ou volé :  
SFR : **1023**

Orange : **0 800 100 740**

Bouygues : **0 800 29 10 00**

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS






# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Ministère de l'Intérieur  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
LE PREMIER MINISTRE  
LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR  
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE  
LE MINISTRE DE LA SANTÉ  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT  
LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE  
LE MINISTRE DE L'ÉCARTOLOGIE  
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE  
LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE  
LE MINISTRE DE L'ÉVALUATION  
LE MINISTRE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
LE MINISTRE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
LE MINISTRE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

www.interieur.gouv.fr

## Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

-  Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.
-  Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
-  En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...
-  Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.
-  Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## ***Pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!***

### ***Opération tranquillité seniors***

**Les seniors sont des proies faciles pour les délinquants. Ils sont trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs.**

**Des règles simples de vie en société permettent de se prémunir contre les actes malveillants.**



Les collectivités locales, les associations et les forces de l'ordre sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

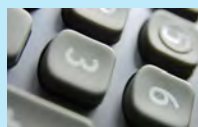
Retrouvez sur le site internet du ministère de l'Intérieur :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

dans la rubrique "A votre service/Ma sécurité" quelques bons réflexes à adopter pour assurer votre sécurité.

Un guide complet est disponible sur le site internet de la préfecture :

[www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr)



#### **Quelques numéros utiles :**

Numéro d'urgence : **112**

Police/gendarmerie : **17**

Pompiers : **18**

SAMU : **15**

Infos escroqueries : **0 811 020 217**

Opposition à carte bancaire : **0 892 705 705**

Opposition chéquier : **0 892 683 208**

Téléphone portable perdu ou volé :

SFR : **1023**

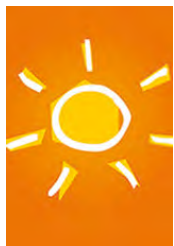
Orange : **0 800 100 740**

Bouygues : **0 800 29 10 00**

# Le plan canicule

Dans le cadre du plan national canicule 2013, le niveau de "veille saisonnière" est activé du 1er juin au 31 août 2013. Une plateforme téléphonique "canicule info service" au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) a été mise en service.

## Pourquoi un plan canicule ?



Suite à la canicule de l'été 2003, un **plan national canicule** (PNC) a été élaboré et est actualisé tous les ans. Il doit permettre d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre au niveau national et local afin de prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci.

## Le plan canicule comporte 4 niveaux :

**Niveau 1** : le niveau "veille saisonnière" est activé du 1er juin au 31 août avec la mise en place d'une information préventive à l'attention du grand public et la mise en service de la plateforme téléphonique "canicule info service".

**Niveau 2** : le niveau "avertissement chaleur" correspond à la mise en œuvre de mesures graduées et à la préparation de la mobilisation des services et notamment de l'Agence Régionale de Santé.

**Niveau 3** : le niveau "alerte canicule" mobilise l'ensemble des acteurs concernés et des mesures sont mises en œuvre afin de prendre en charge les personnes à risque (personnes isolées, personnes en situation de précarité, travailleurs, jeunes enfants...). Le déclenchement du niveau 3 revient au préfet de département qui s'appuie sur l'expertise de l'Agence Régionale de Santé.

**Niveau 4** : le niveau "mobilisation maximale" correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux...).

## Les bons réflexes en cas de forte chaleur :

- rafraîchir son habitation (aérer tôt le matin ou tard le soir, fermer les volets lors des fortes chaleurs...)
- se rafraîchir régulièrement (prendre des douches, rester dans les pièces les plus fraîches...)
- éviter de sortir (entre 11 h 00 et 21 h 00, les heures les plus chaudes)
- se désaltérer (boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, ne pas consommer d'alcool...)



- aider ses proches (prendre des nouvelles de ses voisins, aider les personnes dépendantes...)

**En période de fortes chaleurs ou de canicule**

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

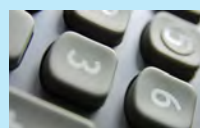
- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 l d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Enfant et adulte**  
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



## Quelques numéros utiles :

Numéro d'urgence unique européen : **112**  
SAMU : **15**  
Pompiers : **18**

## Pour une baignade en toute sécurité

Entre le 1er juin et le 30 septembre 2012, 1 453 noyades dont 496 décès ont été dénombrées en France.



### • En zones de baignade

En Haute-Marne, les baignades aménagées sont les suivantes :

- Changey,
- Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière (plage "Les Sources", plage de la Cornée du Der, plage de la presqu'île de Champaubert).
- Peigney (lac de la Liez)
- Villars-Santenoge (étang de la Juchère)
- Villegusien-le-Lac
- Wassy (digue des Leschères-Wassy)

Afin de se baigner en toute sécurité, il est important de respecter **quelques règles élémentaires** :

- choisissez les zones de baignade surveillées,
- informez-vous sur les conditions de baignade,
- tenez compte de votre forme physique,
- restez vigilant pendant la baignade (surveillance des enfants...).

En cas de danger imprévu pendant la baignade :

- ne luttez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser,
- si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour vous reposer,
- vos voies respiratoires sont alors dégagées : vous pouvez respirer normalement et appeler à l'aide.

### • Dans votre piscine

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La **vigilance des adultes** reste indispensable pour éviter les accidents.

Équipez votre piscine (enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité : barrières, abris, couvertures de piscine, alarmes sonores...

Pensez à poser à côté de la piscine une **perche**, une **bouée** et un **téléphone** pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade, pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.

Si vous avez une piscine "en kit" (qui n'est pas enterrée dans le sol), **retirez l'échelle** après la baignade pour en condamner l'accès.

### • La pratique de loisirs nautiques

20 % des noyades ont lieu pendant une activité autre que la baignade : bateau, pêche, plongée, canoë, kayak, rafting... Ces noyades sont souvent dues à une chute ou à un malaise.

Lorsque vous pratiquez une activité nautique :

- pratiquez toujours votre activité dans des **zones autorisées**
- ne consommez pas d'alcool avant et pendant;
- tenez compte de votre forme physique;
- ne partez jamais seul et informez vos proches de votre destination et de votre heure de retour prévue;
- informez-vous sur les **conditions météo** avant de partir;
- respectez les consignes de sécurité;
- équipez-vous des **articles de sécurité** recommandés : bouées, gilets de sauvetage, casques...



## Pour prendre la route des vacances en toute sécurité



Vous vous apprêtez à rejoindre votre lieu de vacances. En période estivale, la route est souvent chargée notamment lors des week-ends et des “chassés-croisés” des mois de juillet et août. Il est donc primordial de veiller à sa sécurité et à celle des autres en suivant quelques conseils et recommandations. Les forces de l'ordre restent vigilantes et assureront durant la période estivale les contrôles nécessaires à la sécurité de tous sur la route.



### Avant de prendre la route...

- **Consultez les conditions de circulation et météo** afin de déterminer le meilleur moment pour partir vers votre lieu de vacances;
- **Vérifiez l'état général de votre véhicule** (freins, direction, usure et pression des pneus, mise à niveau des liquides, contrôle anti-pollution);
- **Veillez à répartir le poids** sur l'ensemble du véhicule.

### Sur la route...

- **Attachez votre ceinture de sécurité** et vérifiez que tous les passagers du véhicule sont attachés;
- **Adaptez votre conduite** aux circonstances et respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité;
- Faites une pause au moindre signe d'assoupissement et au minimum toutes les deux heures pour vous hydrater et vous dégourdir les jambes;
- **N'oubliez pas, en cas de panne sur la chaussée :**
  - d'allumer vos feux de détresse;
  - de revêtir votre gilet de sécurité avant de sortir de votre véhicule;
  - de placer le triangle au moins 30 mètres avant l'obstacle à signaler, sauf si cela s'avère dangereux.

En Haute-Marne, depuis le début de l'année, **7 personnes ont perdu la vie** et **43 ont été blessées** sur les routes haut-marnaises.

### Liens utiles :

[www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr)

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)

**Liens utiles :**

[www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr)

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

[www.economie.gouv.fr/dgccrf/securite](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/securite)

[www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite](http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

Préfecture de la Haute-Marne  
89 rue Victoire de la Marne  
52011 CHAUMONT Cedex  
Téléphone : 03 25 30 52 52  
Télécopie : 03 25 32 01 26